

### Titres RNCP et Certificats d'établissement

#### Le répertoire national des certifications professionnelles - RNCP

Les titres à finalité professionnelle sont enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP sur demande du Cnam, après une instruction assurée par la Commission nationale de la certification professionnelle - CNCP.

L'enregistrement est prononcé après la vérification de trois éléments :

- La cohérence des référentiels avec les objectifs de la qualification visée par la certification
- L'opportunité de l'existence de la certification sur le marché du travail
- La pertinence du dispositif d'évaluation avec la VAE



**Les certifications enregistrées au RNCP sont classées par niveau :**  
niveau I : cadre supérieur, niveau II : cadre opérationnel, niveau III : technicien supérieur et par spécialité disciplinaire ou professionnelle, reconnus par l'Etat et les partenaires sociaux.

#### Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau I

Psychologue du travail

## Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau II

Responsable de projets de formation

## Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau III

Conseiller / Conseillère en insertion: Titre RNCP - Chargé.e d'accompagnement social et professionnel

## Les Certificats d'établissement

Ce sont des formations propres à l'établissement, de niveau bac+2 à bac+5, qui ont des conditions d'accès et des modes d'organisation spécifiques.

**les certificats professionnels** sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public de niveau bac et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ils constituent une première étape vers un diplôme de niveau III (parcours bac+2).

**les certificats de compétence** sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public ayant déjà suivi un parcours bac+2 et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ces formations sont ciblées sur un champ professionnel spécifique et peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire.

**les certificats de spécialisation** sanctionnent des formations de courte durée, professionnalisées et ciblées, qui peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Ils s'adressent à un public de niveau bac+4 et font l'objet de conditions spécifiques d'accès.

## Certificats de compétence

Certificat de compétence Accompagnement et conseil en évolution professionnelle

Certificat de compétence Chargé d'action ergonomique

Certificat de compétence Pratiques de médiation

## Certificats de spécialisation

Certificat de spécialisation Bilan de compétences et bilans de carrière

Certificat de spécialisation Gestion des risques médicaux : stratégies de prévention et de traitement

Certificat de spécialisation Philosophie sociale du travail



<https://travail.cnam.fr/titres-rncp-et-certificats-d-etablissement-486059.kjsp?RH=1330707074388>